Nations Unies A/54/774

Assemblée générale

Distr. générale
1er mars 2000
Français
Original : anglais

Cinquante-quatrième session
Point 39 de l'ordre du jour
Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies

Note verbale datée du 28 février 2000, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de la République d'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général et, l'Afrique du Sud étant Président du Commonwealth, a l'honneur de lui faire tenir ci-joint le texte du communiqué de la Réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth, qui s'est tenue à Durban (Afrique du Sud) du 12 au 15 novembre 1999, en le priant de bien vouloir le faire distribuer comme document de l'Assemblée générale au titre du point 39 de l'ordre du jour.

00-32271 (F) 040400 050400

Annexe

Communiqué de la Réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth

Table des matières

Page

Déclaration de Fancourt sur la mondialisation et le développement axé sur l'être humain. 3

Communiqué de Durban 5

Groupe ministériel du Commonwealth pour les petits États : rapport de la Présidente à la Réunion des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth. 16

Coopération opérationnelle du Commonwealth : rapport du Comité plénier 19

Déclaration de Fancourt sur la mondialisation et le développement axé sur l'être humain

Dans le monde d'aujourd'hui, aucun pays n'est à l'abri des forces de la mondialisation. Nos destins sont plus que jamais liés. Il s'agit pour nous de saisir les occasions offertes par la mondialisation tout en réduisant au minimum les risques qu'elle comporte.

Grâce à la mondialisation, des perspectives sans précédent s'ouvrent pour la création de richesses et l'amélioration de la condition humaine. La réduction des obstacles au commerce et les mouvements de capitaux favorisent la croissance mondiale.

La révolution dans les techniques de communication réduit les distances entre les pays tout en offrant de nouvelles possibilités pour le transfert du savoir et la création d'industries de pointe. En outre, le progrès technique pourrait contribuer dans une grande mesure à éliminer la pauvreté dans le monde.

Cependant, les avantages de la mondialisation ne sont pas équitablement partagés. La prospérité demeure l'apanage d'une minorité. En dépit des progrès accomplis au cours des 50 dernières années, la moitié de la population mondiale vit avec moins de deux dollars des États-Unis par jour. Plusieurs dizaines de millions de personnes vivent dans des conditions de dénuement extrême. Les pauvres sont de plus en plus marginalisés. Par ailleurs, l'intensification du mouvement des capitaux risque d'aggraver l'instabilité financière, réduisant ainsi à néant l'espoir de voir les pays du monde en développement, notamment les pays les moins avancés, sortir de la spirale de la pauvreté et de la dette en optant pour l'ouverture des marchés.

La persistance de la pauvreté et du dénuement nous affecte tous. Elle fragilise la paix et la sécurité mondiales, limite la croissance des marchés et contraint des millions de personnes à émigrer à la recherche d'une vie meilleure. Elle constitue une carence fondamentale et structurelle de l'économie mondiale.

Aussi, il s'agit pour nous aujourd'hui de trouver les moyens de canaliser les forces de la mondialisation pour éliminer la pauvreté et permettre à tous les êtres humains de mener une vie décente.

La solution ne consiste ni à renoncer aux principes de l'économie de marché ni à formuler des voeux pieux pour la disparition des forces redoutables du progrès technique. La mondialisation est une réalité dont les effets iront en s'amplifiant mais, si l'on veut que ses avantages soient plus largement partagés, il faut garantir une plus grande équité dans les marchés mondiaux au profit de tous les pays.

Nous appelons tous les pays à appliquer intégralement les engagements du Cycle d'Uruguay pour éliminer les obstacles au commerce dans l'intérêt de tous. En outre, reconnaissant notamment que l'ouverture des marchés à l'exportation pourrait contribuer dans une grande mesure à réduire la pauvreté, nous demandons que l'accès aux marchés soit ouvert aux exportations de tous les pays, notamment les pays en développement et que toutes les entraves aux exportations des pays les moins avancés soient éliminées.

Une croissance forte des exportations demeure une condition préalable à l'amélioration des niveaux de vie des pays en développement pour qu'ils soient comparables à ceux du monde industrialisé. Nous appuyons tous les efforts suscep-

tibles de permettre aux pays en développement de renforcer leurs capacités de production et d'exportation de biens à forte valeur ajoutée, afin de stimuler la croissance et d'assurer la prospérité.

De même, nous engageons la prochaine réunion ministérielle de l'OMC à mettre l'accent, lors du prochain cycle de négociations mondiales sur le commerce, sur les besoins du développement, dans le but d'ouvrir davantage les marchés aux produits agricoles et industriels et aux services au profit de tous les membres, notamment les pays en développement. Il faut faire en sorte que ce cycle de négociations soit équilibré tant au niveau du contenu qu'à celui des résultats.

Nous sommes convaincus de la nécessité d'améliorer les normes de travail et de protéger l'environnement, mais il faut le faire de manière à éviter qu'en liant ces actions à la libéralisation du commerce, cela ne constitue un obstacle à la liberté des échanges au détriment des pays en développement.

Nous appelons également la communauté mondiale à mettre en place des mécanismes novateurs pour favoriser les flux de capitaux en direction d'un plus grand nombre de pays et à engager d'urgence une réforme du système financier international pour contenir l'instabilité financière et en limiter ses conséquences pour les pauvres.

Nous sommes convaincus que l'élimination de la pauvreté est possible, à condition de prendre des mesures concertées et courageuses aux niveaux national et international. Nous réitérons notre détermination à oeuvrer pour inverser la tendance à la baisse de l'aide publique au développement. Il importe également de prendre d'urgence des mesures pour régler le problème intolérable de la dette des pays en développement, notamment les plus pauvres d'entre eux, en s'appuyant sur les initiatives prises récemment au niveau international. Nous considérons que l'aide au développement doit être axée sur le développement humain, la réduction de la pauvreté et le renforcement des capacités pour élargir la participation aux marchés mondiaux des biens et des capitaux. Cela étant, nous reconnaissons qu'il incombe au premier chef aux gouvernements concernés d'encourager les politiques en faveur des pauvres et du développement humain.

Si l'on veut que les pauvres et les groupes vulnérables soient au coeur du processus de développement, il faut garantir leur participation, par ailleurs légitime. Nous estimons que l'élargissement des libertés démocratiques et la généralisation de la bonne gouvernance, ainsi que l'accès à l'éducation, à la formation et aux soins de santé sont des conditions essentielles pour le renforcement des capacités humaines et l'abolition de l'ignorance et des préjugés. Tout en reconnaissant que la bonne gouvernance et le progrès économique sont intimement liés, nous nous engageons à oeuvrer en faveur de la transparence, de la responsabilité, de la primauté du droit et de l'élimination de la corruption dans tous les secteurs de la vie publique et dans le secteur privé.

Nous sommes préoccupés par l'énorme écart qui sépare les riches et les pauvres en ce qui concerne l'accès aux nouvelles technologies et par la concentration des ressources mondiales consacrées à la recherche sur les produits et les procédés à caractère commercial, ainsi que par la tendance à réclamer des droits de propriété sur le savoir traditionnel et par le piratage biologique. Nous appelons la communauté internationale à mettre à profit les occasions offertes par la mondialisation pour adopter des mesures concrètes afin de résoudre ces problèmes, par exemple en

faisant partager les avantages de la recherche médicale mondiale en fournissant des médicaments à des prix abordables aux pauvres des pays en développement.

Nous nous félicitons du foisonnement des idées, des informations et des connaissances au niveau de la société civile pour promouvoir l'égalité et rejeter toutes les formes de discrimination et autres injustices fondées sur l'origine ethnique, le sexe, la race et la religion. S'il est vrai que les progrès dans le domaine des communications ont renforcé les contacts humains, certains éprouvent un sentiment croissant d'exclusion sociale et de perte des valeurs morales.

La persistance des inégalités dont souffrent les femmes, le chômage croissant chez les jeunes, l'absence de systèmes de protection pour les personnes âgées, les enfants et les handicapés dans de nombreuses régions du monde ainsi que les menaces qui pèsent sur la diversité des cultures et des croyances contribuent à mettre en danger les valeurs de justice et de stabilité. En conséquence, nous demandons que soit renouvelé l'engagement à éliminer toutes les formes de discrimination et que des mesures soient prises pour renforcer le respect à l'égard de toutes les langues, cultures, croyances et traditions du monde qui constituent une source d'épanouissement pour tous.

Reconnaissant que les possibilités de développement offertes par la mondialisation ne peuvent être exploitées en l'absence de sécurité, de stabilité politique et de paix, nous nous engageons, dans le cadre d'un partenariat avec la société civile, à oeuvrer à la prévention ou au règlement pacifique des conflits, à encourager les mesures susceptibles de contribuer à stabiliser les situations d'après conflit et à combattre le terrorisme sous toutes ses formes.

La bonne gouvernance suppose la participation de tous aux niveaux national et international. Nous appelons la communauté internationale à réfléchir à des mécanismes multilatéraux qui garantissent la participation et permettent aux pays en développement d'influer davantage sur le fonctionnement des institutions internationales en tenant compte des faiblesses inhérentes aux petits États.

Nous estimons que le Commonwealth, association de pays divers et souverains aux niveaux de développement différents mais unis par des valeurs communes, a un rôle vital à jouer pour favoriser le consensus aux niveaux national et international et fournir une aide concrète pour la mise en place des capacités nécessaires au service du développement humain. Au seuil du nouveau millénaire, nous attendons du Commonwealth et des organisations qui lui sont affiliées qu'ils contribuent à traduire dans les faits ces aspirations.

Fancourt George
(Afrique du Sud)
14 novembre 1999

Communiqué de Durban

1. Les chefs de gouvernement du Commonwealth se sont réunis à Durban du 12 au 15 novembre 1999. Sur les 52 pays qui ont participé à la Réunion, 47 étaient représentés par des chefs d'État ou des premiers ministres. La Réunion a été présidée par S. E. M. Thabo Mbeki, Président de la République d'Afrique du Sud.

2. La séance d'ouverture de la Réunion a été marquée par un discours de S. M. la Reine Elizabeth II, Chef du Commonwealth.

3. Les chefs de gouvernement ont déclaré que leur réunion était hautement symbolique du fait qu'elle se tenait pour la première fois dans une Afrique du Sud démocratique et, rappelant à cet égard le rôle moteur que le Commonwealth avait joué dans le cadre de la campagne mondiale pour l'élimination de l'apartheid, ils ont estimé que la tenue de leur réunion dans ce pays devait également marquer le cinquantième anniversaire du Commonwealth moderne. Ils ont par ailleurs souligné l'importance de la Réunion en ce qu'elle marquait l'entrée du Commonwealth dans le nouveau millénaire.

4. Ils ont souhaité la bienvenue au Président Olusegun Obasanjo, Président démocratiquement élu du Nigéria, et se sont félicités du retour de ce pays au sein du Commonwealth. Ils se sont également félicités de la première participation de Nauru à une réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth suite à son admission en tant que membre à part entière.

5. Les chefs de gouvernement ont remercié le Gouvernement et le peuple sud-africains pour l'excellente organisation de la Réunion et pour la chaleureuse hospitalité qu'ils leur ont réservée, ainsi que le Président pour la manière remarquable avec laquelle il a conduit les débats.

6. Les chefs de gouvernement ont adopté la Déclaration de Fancourt sur la mondialisation et le développement axé sur l'être humain.

Examen du rôle du Commonwealth

7. Les chefs de gouvernement ont décidé qu'un groupe d'experts devrait être créé pour examiner le rôle du Commonwealth et faire des recommandations sur la manière dont l'association pouvait relever les défis du nouveau siècle. Ce groupe serait présidé par le Président de l'Afrique du Sud et inclurait les chefs de gouvernement des pays suivants : Australie, Fidji, Inde, Malte, Royaume-Uni, Singapour, Tanzanie, Trinité-et-Tobago et Zimbabwe. Il rendrait compte de ses travaux à la prochaine réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth, prévue en Australie en 2001.

Président en exercice

8. Les chefs de gouvernement ont estimé que le président de chaque réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth devrait pouvoir jouer un rôle de représentation, notamment auprès des autres organisations intergouvernementales, entre les réunions des chefs de gouvernement.

Cinquantenaire du Commonwealth moderne

9. Les chefs de gouvernement ont rappelé que la création du Commonwealth moderne remontait à la Déclaration de Londres, de 1949. Ils ont célébré les 50 ans écoulés et noté que cet anniversaire marquait une autre étape importante dans l'histoire de l'association. Ils ont noté que l'augmentation du nombre de ses membres, le retour d'anciens membres et les nouvelles demandes d'adhésion attestaient son importance croissante et son efficacité.

Valeurs politiques fondamentales

10. Les chefs de gouvernement ont réitéré leur attachement aux valeurs politiques fondamentales de l'association, à savoir la démocratie, les droits de l'homme, la primauté du droit, l'indépendance du pouvoir judiciaire et la bonne gouvernance. Ils ont à nouveau souligné que les valeurs politiques fondamentales et le développement durable étaient interdépendants et complémentaires, et que le progrès économique et social contribuait à promouvoir la démocratie. Ils ont recommandé un renforcement de la coopération internationale propre à aider les démocraties à améliorer le sort des pauvres.

11. Les chefs de gouvernement ont noté que le Commonwealth avait accompli des progrès remarquables en faisant de la démocratie un mode de vie au sein de l'association et estimé qu'il fallait continuer sur cette voie. Il ont déclaré que non seulement les gouvernements, mais aussi tous les partis politiques, les autres organes de la société civile et le public partageaient la responsabilité du maintien et de la promotion de l'éthique démocratique. Ils ont reconnu le rôle essentiel que jouaient les parlements et les organes législatifs du Commonwealth dans l'exercice du pouvoir démocratique, et ont salué les efforts déployés par l'Association parlementaire du Commonwealth pour promouvoir une culture de la démocratie, un partenariat avec le secteur public et les autres secteurs.

12. Les chefs de gouvernement ont salué la contribution précieuse que, par ses missions de bons offices effectuées à la demande des gouvernements des pays membres concernés, le Secrétaire général apporte à la paix, à l'ordre démocratique et à la stabilité politique, en apportant son concours à la prévention et à la résolution des conflits dans les pays membres. Ils ont également approuvé l'utilisation efficace d'envoyés spéciaux par le Secrétaire général à cet effet.

13. Les chefs de gouvernement ont réaffirmé que l'égalité des sexes était un élément essentiel de l'égalité entre êtres humains et des droits fondamentaux et un défi majeur pour le Commonwealth, exhorté les gouvernements à prendre des mesures pour la promotion et le progrès des femmes en renforçant les mécanismes nationaux en place pour promouvoir l'égalité des sexes en vue d'accélérer la participation des femmes aux activités politiques, économiques et sociales au XXIe siècle.

Rapport du Groupe d'action ministériel du Commonwealth

14. Les chefs de gouvernement ont accueilli avec satisfaction le Rapport du Groupe d'action ministériel du Commonwealth chargé de l'application de la Déclaration adoptée à Harare.

15. Les chefs de gouvernement se sont déclarés préoccupés par le maintien du tableau annexé au décret No 89, qui interdit les activités politiques de certains partis et individus en Gambie, et ont demandé sa suppression. Ils se sont félicités de ce que le Président de la Gambie ait invité le Groupe d'action ministériel à se rendre en Gambie pour constater sur place l'adhésion de ce pays aux Principes de Harare. Ils ont demandé au Secrétaire général de continuer à fournir une assistance technique à la Gambie pour l'aider à consolider les mécanismes et institutions démocratiques.

16. Les chefs de gouvernement ont exprimé leur soutien à l'Accord de paix de Lomé relatif à la Sierra Leone et demandé sa mise en oeuvre immédiate, intégrale et effective. Ils ont déploré les récentes violations de l'Accord et demandé à toutes les parties de respecter leurs engagements, en engageant tous les groupes à coopérer au

programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Ils ont salué les efforts déployés par la CEDEAO et son Groupe de contrôle, l'ECOMOG, pour rétablir la paix et la stabilité en Sierra Leone et renforcer la légitimité du Gouvernement démocratiquement élu. Ils ont exprimé l'appui du Commonwealth à l'action menée par la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) pour consolider l'Accord de paix de Lomé.

17. Les chefs de gouvernement ont demandé que le Groupe d'action ministériel reste engagé en Sierra Leone en faveur de la reconstruction après le conflit, du développement et de la consolidation de la paix. Ils ont également demandé que le Secrétaire général poursuive sa mission de bons offices en consultation avec l'Organisation des Nations Unies, et que le Secrétariat du Commonwealth reste en liaison étroite avec les autres membres de la communauté internationale à travers le Groupe international de contact sur la Sierra Leone. Ils ont exhorté la communauté internationale à aider la Sierra Leone dans sa tâche de reconstruction nationale dans le cadre du Plan d'action du Commonwealth pour la Sierra Leone.

18. Les chefs de gouvernement ont condamné le renversement inconstitutionnel du Gouvernement démocratiquement élu au Pakistan, le 12 octobre 1999. Ils ont estimé que l'on ne devait pas légitimer le régime militaire et demandé l'établissement d'un gouvernement civil démocratiquement élu dans les meilleurs délais. Ils ont approuvé la décision du Groupe d'action ministériel de suspendre la participation du régime militaire du Pakistan aux conseils du Commonwealth jusqu'à ce que la démocratie ait été rétablie dans ce pays.

19. Les chefs de gouvernement ont demandé au Groupe d'action ministériel de suivre l'évolution de la situation au Pakistan et d'être prêt à recommander de nouvelles mesures au Commonwealth pour le cas où la démocratie n'était pas rapidement rétablie dans ce pays.

20. Soulignant l'inconstitutionnalité du régime au pouvoir au Pakistan, les chefs de gouvernement ont insisté pour que le Premier ministre, M. Nawaz Sharif, et les autres personnes détenues avec lui soient immédiatement libérés, et pour que l'état de droit soit dûment respecté au Pakistan.

21. Les chefs de gouvernement se sont félicités du rôle que joue le Groupe d'action ministériel pour faire respecter les valeurs fondamentales énoncées dans la Déclaration du Commonwealth à Harare. Ils sont convenus que le Groupe devait continuer à constater les violations graves et continues de ces principes et que le Groupe d'experts du Commonwealth devait revoir la mission qui lui sera assignée dans l'avenir. Ils ont décidé que, pour le prochain mandat de deux ans, le Groupe d'action ministériel serait composé de ministres des pays suivants : Australie, Bangladesh, Barbade, Botswana, Canada, Malaisie, Nigéria et Royaume-Uni. Ils sont par ailleurs convenus que, dorénavant, aucun pays ne pourrait exercer plus de deux mandats biennaux consécutifs au Groupe d'action ministériel tel que nouvellement composé.

Chypre

22. Les chefs de gouvernements ont réaffirmé leur attachement à l'indépendance, la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de la République de Chypre. Ils ont demandé la mise en oeuvre des résolutions des Nations Unies sur la question de Chypre, et en particulier les résolutions 365 (1974), 550 (1984), 1250 et 1251 (1999)

du Conseil de sécurité, ainsi que le retrait des militaires et des colons turcs, le retour des réfugiés dans leurs foyers, la restauration et le respect des droits fondamentaux de tous les Chypriotes, et le recensement de toutes les personnes disparues. Ils ont souligné que la demande de reconnaissance d'un État distinct dans la partie occupée de Chypre était inacceptable.

23. Désirant ardemment que les efforts soutenus accomplis pour trouver une solution juste et durable soient enfin couronnés de succès, ils ont vigoureusement appuyé la demande adressée par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies au Secrétaire général de cette organisation, le priant d'inviter les deux communautés chypriotes à prendre part à des négociations sous ses auspices avant la fin de 1999. Ils ont noté que ces négociations seraient globales et fondées sur les quatre principes suivants : pas de conditions préalables; toutes les questions doivent être mises sur la table; engagement de bonne foi de poursuivre les négociations jusqu'à ce qu'un règlement soit trouvé; et prise en compte intégrale des résolutions et traités pertinents. Ils se sont engagés à appuyer sans réserve l'action menée par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour réaliser cet objectif et ont accueilli chaleureusement l'accord de principe donné par le Gouvernement de la République de Chypre à l'invitation pour des négociations basées sur les quatre principes entérinés par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies.

24. Ils ont demandé au Secrétaire général de convoquer une réunion du Groupe d'action spéciale du Commonwealth sur Chypre dès que possible.

Belize

25. Les chefs de gouvernement ont réaffirmé leur attachement à l'intégrité territoriale, la sécurité et la souveraineté du Belize et exprimé l'espoir que les relations entre le Belize et le Guatemala évolueraient positivement. Ils ont préconisé un dialogue au plus haut niveau en vue de parvenir à une solution mutuellement avantageuse et définitive. Ils ont demandé au Secrétaire général de convoquer une réunion du Comité ministériel du Commonwealth sur le Belize, selon que de besoin.

Guyane

26. Les chefs de gouvernement ont exprimé leur solidarité avec le Gouvernement et le peuple guyanais, et ont vigoureusement appuyé le maintien de l'intégrité territoriale et de la souveraineté du Guyana. Ils se sont également félicités de l'engagement ferme qui a été pris pour le règlement pacifique de la controverse qui oppose la Guyane au Venezuela.

27. Les chefs de gouvernement ont noté que, ces dernières années, les relations entre les deux pays avaient été marquées par la compréhension et le respect mutuels, ce grâce à l'élaboration de programmes de coopération fonctionnelle. Ils ont exprimé l'espoir que les deux pays résoudraient leur différend sur cette question de manière pacifique, et ont salué les missions de bons offices du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

28. Les chefs de gouvernement ont chargé le Secrétaire général du Commonwealth de créer un groupe de travail ministériel sur le Guyana pour suivre l'évolution de ce différend.

Timor oriental

29. Les chefs de gouvernement ont noté la contribution apportée par les pays du Commonwealth, à la demande des gouvernements concernés, au règlement des conflits et à la promotion de la démocratie non seulement au sein des pays membres mais aussi dans leurs régions respectives. Ils ont pris note de la contribution du Commonwealth et des autres pays au succès obtenu par l'INTERFET, la force multinationale conduite par l'Australie à la demande de l'ONU, dans le rétablissement de la paix et de la sécurité au Timor oriental et l'acheminement de l'aide humanitaire. Ils ont adressé leurs remerciements aux très nombreux pays du Commonwealth, dont le Canada, le Kenya, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni, Singapour, et aux autres pays qui ont fourni des contingents et d'autres ressources à la force multinationale. Ils se sont félicités des discussions en cours avec Fidji et le Mozambique sur d'éventuelles contributions de ces pays.

30. Les chefs de gouvernement ont salué la mise en place de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) et déclaré qu'ils attendaient une transition rapide de l'INTERFET à la force de maintien de la paix des Nations Unies. Ils ont noté l'importance de l'aide internationale requise pour la reconstruction au Timor oriental et demandé des contributions supplémentaires des pays du Commonwealth et des autres pays à cet effort. Ils ont également exhorté toutes les parties en présence au Timor oriental à n'épargner aucun effort pour parvenir à la réconciliation.

République démocratique du Congo (RDC)

31. Les chefs de gouvernement ont accueilli avec satisfaction la signature de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka sur la RDC et exhorté toutes les parties au conflit à respecter strictement la lettre et l'esprit de cet accord. Ils ont demandé à la communauté internationale d'accorder le soutien nécessaire à l'Organisation de l'unité africaine et à la Commission militaire mixte pour leur permettre d'accomplir leur mandat dans les meilleurs délais. Ils ont également demandé aux Nations Unies d'accélérer le déploiement d'une force de maintien de la paix en RDC, conformément à l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka. Ils ont encouragé le peuple congolais à accélérer le dialogue national.

Angola

32. Les chefs de gouvernement se sont dits très préoccupés par les souffrances résultant pour le peuple angolais à cause du non-respect par l'UNITA du Protocole de Lusaka et des résolutions du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies sur l'Angola. Sur ce point, ils ont exhorté la communauté internationale à accroître de toute urgence l'aide humanitaire, notamment pour les déplacés. Soulignant que l'UNITA était largement responsable de la rupture du processus de paix, ils ont demandé à la communauté internationale d'appuyer pleinement et de respecter la mise en œuvre des sanctions du Conseil de sécurité à l'encontre de l'UNITA. Ils ont également demandé à la communauté internationale d'appuyer l'action du Comité des sanctions du Conseil de sécurité sur l'Angola.

Terrorisme

33. Les chefs de gouvernement ont réaffirmé leur condamnation sans appel des actes de terrorisme sous toutes leurs formes et manifestations, qui perturbent l'ordre

politique, économique et social des États. Ils ont réaffirmé leur détermination à promouvoir la coopération internationale et régionale et à renforcer le cadre juridique international pour que les terroristes ne trouvent asile nulle part. Ils ont salué l'adoption de la Convention sur la répression des attentats terroristes à l'explosif, le plus récent des nombreux textes adoptés dans ce domaine sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies ainsi que la résolution 1269 du Conseil de sécurité en date du 19 octobre 1999. Ils ont recommandé l'adoption, à la session en cours de l'Assemblée générale des Nations Unies, de la Convention internationale sur la suppression du financement du terrorisme, et se sont félicités que l'on se soit mis d'accord pour élaborer, à titre prioritaire une convention globale sur le terrorisme international. Reconnaissant les liens qui existent entre le terrorisme, les trafics de drogue et d'armes, la traite des êtres humains et le blanchiment d'argent, ils ont encore exhorté tous les États à adopter des lois contre le financement du terrorisme et des organisations terroristes. Ils ont également demandé que le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies prenne des mesures de dissuasion fermes contre les États, entités et organisations qui hébergent et entraînent les terroristes, ou qui encouragent le terrorisme international.

Enfants et conflits armés

34. Les chefs de gouvernement se sont déclarés vivement préoccupés par les effets néfastes et généralisés des conflits armés sur les enfants ainsi que par les conséquences à long terme de ce phénomène sur la paix, la sécurité et le développement. Ils ont vigoureusement condamné les actions dirigées contre les enfants et les abus de violences dont ils sont victimes lors des conflits armés, le recrutement et l'utilisation d'enfants dans les conflits armés, en violation du droit international, et ont demandé à toutes les parties concernées à mettre fin à ces pratiques. Ils ont salué la résolution 1261 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, en date du 25 août 1999, ainsi que les efforts menés actuellement pour l'élaboration d'un protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant sur l'utilisation des enfants dans les conflits armés, et encouragé tous ceux qui s'efforcent au niveau national et international d'élaborer des approches plus cohérentes et efficaces au problème de l'utilisation des enfants dans les conflits armés.

35. Dans le même contexte, les chefs de gouvernement ont également salué l'adoption par l'Organisation internationale du Travail, en juin 1999, de la Convention sur les pires formes de travail des enfants. Ils ont noté qu'un grand nombre de pays du Commonwealth avaient signé cette convention et demandé sa ratification par le plus grand nombre possible de gouvernements.

Armes légères

36. Les chefs de gouvernement ont exprimé leur inquiétude devant les effets déstabilisants de l'accumulation et de la prolifération des armes de petit calibre, des munitions et des armes légères, qui contribuent à rendre les conflits armés plus meurtriers et les prolonger et servent le terrorisme international. Ils ont noté que de nombreux gouvernements de pays du Commonwealth se ressentent des effets préjudiciables de cette accumulation excessive et déstabilisante, et des mouvements incontrôlés de ces armes meurtrières. Ils ont estimé que le problème de la prolifération des armes légères avait des dimensions sécuritaires, développementales et humanitaires. Il se sont félicités de la déclaration faite par le Président du Conseil de sécurité de l'ONU sur ce sujet le 29 septembre 1999 et ont souligné qu'il était important

que la communauté internationale intervienne rapidement pour contenir et prévenir la production et le trafic illicites de ces armes. Ils ont engagé les pays membres à appuyer et encourager les initiatives en cours aux niveaux mondial et régional, notamment dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, touchant ce problème complexe, en particulier la conférence internationale qui doit se tenir en 2001.

Protection des civils lors des conflits armés

37. Les chefs de gouvernement se sont déclarés profondément préoccupés devant les attaques dont sont l'objet les civils, en particulier les femmes et les enfants, délibérément pris pour cibles, notamment les attaques récentes contre le personnel humanitaire, et ont noté que ces actes commis en violation du droit international, bénéficient souvent de l'impunité. Reconnaissant l'impact négatif que cette situation peut avoir sur l'édification d'une paix durable, la réconciliation et le développement durable, ils ont encouragé tous les pays du Commonwealth à promouvoir le respect du droit international humanitaire et du droit relatif aux droits de l'homme et aux réfugiés.

Dette

38. Les chefs de gouvernement ont souligné que le Commonwealth devait continuer à être un élément moteur des efforts entrepris sur le plan international pour assurer aux pays les plus pauvres et les plus lourdement endettés du monde une issue durable au problème de leur dette. Ils se sont félicités du renforcement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), convenu lors des réunions tenues en automne 1999 du Comité intérimaire et du Comité de développement. Ils ont réaffirmé que le Commonwealth était résolu à appuyer la prompte mise en œuvre des accords internationaux récemment pour permettre un allégement de la dette plus substantiel, plus généralisé et plus rapide, l'objectif ultime étant de réduire la pauvreté dans les pays pauvres très endettés. Il était important que les processus liés aux stratégies de réduction de la pauvreté ne fassent pas obstacle à l'allégement rapide de la dette.

39. Dans cette perspective, les chefs de gouvernement ont demandé que des ressources financières supplémentaires soient mobilisées pour l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés sans que d'autres pays pauvres en développement n'en pâtissent. Ils ont souligné que la communauté internationale devait prendre des mesures appropriées d'allégement de la dette et fournir une assistance technique en conséquence, de manière à renforcer les stratégies de réduction de la pauvreté dans les pays débiteurs et à les aider à atteindre les objectifs fixés au niveau international en matière de réduction de la pauvreté et de développement d'ici à 2015.

40. Les chefs de gouvernement ont également demandé que l'on envisage de se concentrer davantage sur la pression fiscale que représente la dette lorsque l'on évalue la durabilité et sur les possibilités d'abréger le délai – qui peut aller jusqu'à six années – pour l'application de l'Initiative lorsque certains critères sont satisfaits.

Bonne gouvernance et élimination de la corruption

41. Les chefs de gouvernement ont souligné que la corruption était devenue un problème de portée mondiale et qu'il fallait s'y attaquer en agissant de manière globale tant aux niveaux national qu'international. Ils ont accueilli favorablement le

rapport préparé par le Groupe d'experts du Commonwealth sur la bonne gouvernance et ont souscrit au Cadre de principes visant à promouvoir une bonne gouvernance et à lutter contre la corruption, que le Groupe a proposé, en vue de la recherche de stratégies concertées, fondées sur un degré zéro de tolérance, qui permettent de lutter contre tous les types de corruption aux niveaux national et mondial. Ils ont souligné que l'attachement du Commonwealth à la bonne gouvernance et à la lutte contre la corruption et les activités qu'il mène en la matière doivent être crédibles, tangibles et visibles. Ils ont prié le Secrétaire général d'élaborer des stratégies qui facilitent la mise en œuvre du Cadre et permettent d'évaluer les progrès accomplis à cet égard sur la base de rapports établis régulièrement.

Société civile

42. Les chefs de gouvernement ont déclaré que le développement axé sur l'être humain impliquait que les populations participent directement au mécanisme de prise de décisions et à la réalisation des plans et programmes de développement dans le cadre de leurs organisations propres. Ils ont noté l'importance de la société civile s'agissant de permettre aux populations de bénéficier de la mondialisation, de progresser dans l'élimination de la pauvreté, de réaliser l'égalité des chances et la distribution équitable des ressources, et de faire face plus efficacement aux conflits ethniques, raciaux et religieux. Ils ont reconnu qu'il fallait aider les organisations non gouvernementales locales et régionales dans les efforts qu'elles entreprenaient pour constituer des capacités en conséquence. Ils ont pris note du rapport de la Fondation du Commonwealth sur les citoyens et l'administration et du communiqué du troisième Forum des organisations non gouvernementales de pays du Commonwealth, et ont demandé aux hauts fonctionnaires de l'association d'étudier, lors de leur prochaine réunion, la possibilité pour le Forum de présenter des observations lors de la Réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth.

Services financiers

43. Les chefs de gouvernement ont affirmé le droit des pays membres à être compétitifs sur les marchés financiers internationaux, en fournissant des services financiers aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de leurs territoires. Ils ont reconnu que les services financiers représentaient un secteur important pour l'économie de certains pays membres. Ils ont également fait valoir la nécessité d'améliorer le cadre existant de la réglementation des transactions et marchés financiers internationaux, dont la taille, la complexité et le volume croissant avaient augmenté en raison de la mondialisation. Ils ont demandé au Secrétariat d'offrir une assistance aux pays membres pour améliorer, selon qu'il convient, leurs pratiques opérationnelles et leurs normes réglementaires pertinentes afin de protéger le système bancaire et financier international et de prévenir la criminalité financière, notamment le blanchiment d'argent.

Environnement et développement

44. Les chefs de gouvernement ont convenu que le Commonwealth devait continuer à aider à la promotion du consensus et au renforcement de la coopération internationale en faveur de la conservation de la diversité biologique pour écarter les menaces connues et nouvelles à l'environnement mondial, et notamment pour protéger les petits pays insulaires et autres États vulnérables des incidences du changement climatique. Ils ont souligné la nécessité de résoudre les questions en suspens et

de faire entrer le Protocole de Kyoto en vigueur aussitôt que possible. Ils se sont déclarés préoccupés devant les effets de la déforestation et ont demandé au Secrétariat du Commonwealth et à d'autres organisations internationales d'entreprendre, sur la demande des États membres, des études visant à élargir l'accès à des sources d'énergie de substitution durables et économiques, surtout en Afrique subsaharienne.

45. Ils ont demandé que l'on adopte un protocole équilibré et efficace sur la prévention des risques biologiques relatif à la Convention sur la diversité biologique lors de la reprise de la Conférence extraordinaire des Parties, qui se déroulera du 24 au 28 janvier 2000.

Conseil d'affaires du Commonwealth

46. Les chefs de gouvernement ont également adressé un hommage chaleureux au Conseil d'affaires du Commonwealth et ont reçu le rapport du Forum du Commonwealth sur les affaires, tenu à Johannesburg du 9 au 11 novembre 1999. Ils ont reconnu le rôle essentiel que joue le secteur privé s'agissant de réaliser la mondialisation dans l'équité. Ils ont noté les recommandations présentées par le Forum sur les échanges, les investissements, les considérations de déontologie, la corruption et la gouvernance d'entreprise, le développement des infrastructures et la coopération entre le Commonwealth et le Conseil d'affaires. Ils ont exprimé leur appui aux travaux du Conseil d'affaires ainsi qu'aux directives proposées par le Commonwealth sur la gouvernance d'entreprise, que l'Association du Commonwealth pour la gouvernance d'entreprise a élaborées.

Petits États

47. Les chefs de gouvernement ont accueilli avec satisfaction le rapport ci-joint du Président du Groupe ministériel du Commonwealth pour les petits États.

48. Les chefs de gouvernement ont reconnu la vulnérabilité des petits États et les besoins de développement auxquels ils doivent faire face. Ils ont demandé au Commonwealth de continuer à jouer un rôle de premier plan dans la promotion des intérêts des petits États. Ils ont accueilli avec satisfaction le rapport intérimaire du Groupe de travail conjoint du Secrétariat du Commonwealth/Banque mondiale sur les petits États, intitulé *Petits États : relever les défis de la mondialisation*, document marquant qui a confirmé l'existence de problèmes, vulnérabilité et besoins propres aux petits États. Ils ont pris note des domaines définis dans le rapport intérimaire comme devant faire l'objet de travaux supplémentaires, notamment les critères de la classification des petits États, et ont demandé au Groupe de travail conjoint d'achever son rapport à temps pour qu'il puisse être présenté à la réunion du Comité de développement de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, au printemps 2000, après que des consultations approfondies auront été tenues avec les gouvernements des petits États et les principaux organismes multilatéraux.

49. Les chefs de gouvernement ont convenu que les membres de la Mission ministérielle devaient continuer à assurer le suivi et à jouer un rôle consultatif jusqu'à l'achèvement des travaux du Groupe de travail conjoint et la présentation de son rapport définitif, et que la mise en œuvre des recommandations du rapport devrait elle aussi faire l'objet d'un suivi, dans les mêmes conditions.

50. De l'avis des chefs de gouvernement, il fallait que le Secrétaire général poursuive l'action que le Commonwealth menait en collaboration avec toutes les organisations partenaires en vue d'assurer la mise en œuvre du rapport.

51. Les chefs de gouvernement ont demandé instamment à la prochaine réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, prévue à Seattle, d'envisager de prendre des mesures particulières, notamment un traitement spécial et différencié, en faveur des petits États vulnérables.

Échanges multilatéraux

52. Rappelant la Déclaration de Fancourt sur la mondialisation et le développement axé sur l'être humain, les chefs de gouvernement ont demandé au Secrétariat de continuer à appuyer les efforts entrepris par les pays en développement du Commonwealth, notamment les petits États, pour être mieux en mesure de négocier, pour actualiser leur législation et pour renforcer leurs institutions chargées d'élaborer les politiques commerciales. Ils ont accueilli avec satisfaction la part que la Facilité d'accès aux échanges et aux investissements (Trade and Investment Access Facility) a prise à cet appui et a exprimé l'espoir que les ressources seraient accrues. En outre, ils ont demandé au Secrétariat d'œuvrer avec les autres organismes multilatéraux et les donateurs bilatéraux pour donner une suite concrète aux promesses de contribution formulées dans les instances internationales et collaborer avec d'autres institutions à la mise au point de programmes efficaces et réalisables de renforcement des capacités en matière commerciale, par exemple en élargissant la portée des principes énoncés dans le Cadre intégré.

53. Ils ont également demandé au Secrétaire général de renforcer la contribution du Commonwealth aux négociations commerciales multilatérales en faisant appel à des groupes d'experts et à d'autres moyens pour étudier les problèmes et promouvoir le consensus, et de consulter les gouvernements des pays du Commonwealth sur la possibilité de tenir une réunion des ministres du Commonwealth chargés du commerce international à une date opportune pour faire progresser les négociations de l'Organisation mondiale du commerce.

54. Les chefs de gouvernement ont reconnu l'importance que représentaient pour de nombreux pays du Commonwealth les négociations entre les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et l'Union européenne sur les arrangements postérieurs à Lomé-IV, et ont demandé instamment que les avantages historiques dont dépendent les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique pour l'accès aux marchés de l'Union européenne soient maintenus durant une période de transition.

VIH/sida

55. Les chefs de gouvernement se sont déclarés gravement préoccupés devant les effets catastrophiques sur le plan économique et social du VIH/sida, surtout en Afrique subsaharienne. Ils ont convenu qu'il y avait là une situation d'urgence mondiale et se sont engagés personnellement à mener la lutte contre cette maladie aussi bien à l'intérieur de leur pays que sur le plan international. Ils ont engagé tous les secteurs de l'administration, les organismes internationaux et le secteur privé à intensifier les efforts qu'ils déploient en commun pour faire face à ce problème, en donnant un rang de priorité plus élevé à la recherche de nouvelles méthodes de prévention, à la mise au point d'un vaccin efficace et à l'adoption de mesures efficaces pour que des

médicaments soient mis à la disposition de la population affectée à des prix abordables.

Éducation

56. Les chefs de gouvernement ont réaffirmé leur attachement à l'éducation et à la formation en tant que fondations essentielles du développement humain et ont souligné combien il était important de doter les populations du savoir et des qualifications qui leur permettraient de faire face aux défis du développement et de tirer parti des possibilités qu'offre la mondialisation. Ils ont souligné l'importance de l'appui que le Commonwealth of Learning apportait aux efforts que déploient les pays en développement du Commonwealth pour tirer pleinement parti des nouvelles technologies de l'information et de la communication et par là réaliser leur potentiel humain grâce à l'éducation à distance.

Coopération fonctionnelle du Commonwealth

57. Les chefs de gouvernement ont examiné les divers aspects de la coopération fonctionnelle du Commonwealth et ont réaffirmé qu'elle était essentielle à la concrétisation des avantages liés à l'appartenance au Commonwealth, notamment en ce qui concerne les États membres en développement. Ils ont approuvé le rapport ci-joint du Comité plénier. Ils ont demandé au Secrétariat de redoubler d'efforts pour établir des priorités dans les domaines relevant de sa compétence sur la base de l'avantage comparatif dont dispose le Commonwealth.

Nouveau Secrétaire général

58. Les chefs d'État ont élu à l'unanimité M. Don McKinnon pour succéder au chef Anyaoku en tant que Secrétaire général du Commonwealth pour un mandat de quatre ans commençant le 1er avril 2000. Ils ont adressé un hommage enthousiaste au chef Emeka Anyaoku pour les services exceptionnels qu'il a rendus au Commonwealth pendant plus de 10 ans en tant que Secrétaire général et durant les quelque 34 ans qu'il a passés au service de l'organisation. Ils ont exprimé la conviction que sa contribution au renforcement du Commonwealth serait présente dans les mémoires de tous pendant longtemps.

Dates de la prochaine réunion

59. Les chefs de gouvernement ont réaffirmé la décision qu'ils avaient prise antérieurement d'accepter l'offre généreuse du Gouvernement australien d'accueillir leur prochaine réunion en 2001.

Groupe ministériel du Commonwealth pour les petits États : rapport de la Présidente à la Réunion des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth

Introduction

1. Le Groupe ministériel du Commonwealth pour les petits États a tenu sa quatrième réunion le 11 novembre à Durban, à la veille de la Réunion des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth. La Réunion était présidée par Mme Nkosazana Zuma, Ministre des affaires étrangères de la République d'Afrique du Sud. Les

représentants de 37 gouvernements membres et des observateurs de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international, de la Commission européenne et du Marché commun des Caraïbes ont participé à la Réunion.

2. Dans ses remarques préliminaires, le Secrétaire général du Commonwealth, le chef Emeka Anyaoku, a appelé l'attention sur la principale question à l'ordre du jour de la Réunion, à savoir le rapport intérimaire du Groupe de travail conjoint du Secrétariat du Commonwealth/Banque mondiale sur les petits États, en particulier ses principaux thèmes, à savoir l'extrême vulnérabilité des petits États et les coûts de l'ajustement de leurs économies à une économie plus mondialisée. Il a instamment engagé la communauté internationale à fournir une assistance aux petits États pour qu'ils puissent réaliser cette transformation avec succès.

3. À la suite de son élection, la Présidente a déclaré qu'il incombait au premier chef à la Réunion non seulement d'examiner un rapport important établi par le Secrétariat du Commonwealth et la Banque mondiale mais également d'envisager les mesures à prendre pour assurer le suivi des recommandations présentées dans le rapport. La Présidente a engagé la Réunion à se concentrer sur les domaines prioritaires afin d'aider les deux institutions à mettre la dernière main au rapport et à commencer à donner effet aux recommandations y figurant.

4. Le Groupe a adopté l'ordre du jour provisoire sans le modifier. Le rapport du Groupe de travail conjoint a été présenté par Sir Humphrey Maud, Coprésident du Groupe de travail conjoint, au nom du Commonwealth, et par M. Masood Ahmed, le Coprésident représentant la Banque mondiale. M. Frits van Beek, du Fonds monétaire international, et le professeur Francisco Granell, de la Commission européenne, ont également présenté quelques brèves observations.

Rapport d'activité du Groupe de travail

5. En ce qui concerne le Rapport d'activité du Groupe de travail, les ministres ont :

- Pris note avec satisfaction du rapport intitulé *Petits États : relever les défis de la mondialisation*, considéré comme document de base en raison de son importance politique. Ils ont reconnu que le rapport était le fruit d'une étroite collaboration entre la Banque mondiale et le Secrétariat du Commonwealth et que le FMI, l'OMC, la CNUCED et la Commission européenne avaient apporté un soutien important à son élaboration;

- Examiné le rapport, notant qu'il s'agissait d'une version intérimaire et soulignant qu'il fallait établir la version définitive avant la réunion du Comité de développement de la Banque et du Fonds prévue en avril 2000, et demandant la poursuite du processus de consultations avec les gouvernements, les principales institutions multilatérales et organisations régionales, pour que le rapport final soit acceptable, dans son ensemble, pour toutes les parties prenantes;

- Demandé instamment aux organisations partenaires de revoir et, si possible, d'améliorer leurs déclarations de politique générale avant la finalisation du rapport;

- Reconnu l'importance d'un travail de suivi permettant de mettre l'accent sur la mondialisation et les coûts de la transition qu'implique l'intégration des petits États dans une économie où la mondialisation est plus poussée; la gestion des

risques; le renforcement de la coopération régionale; les dispositions à prendre dans les secteurs public et privé en vue de financer le relèvement et le remplacement des infrastructures endommagées par les catastrophes;

- Exprimé leur large appui aux recommandations du rapport, notamment aux appels lancés à la communauté internationale pour qu'elle aide les petits États à intégrer leur économie dans un environnement commercial plus libéral, et qu'elle accorde un traitement spécial aux petits États vulnérables au sein de l'OMC, en prévoyant un examen approfondi de la question dans le programme d'activité de l'Organisation établi à la suite de la Conférence de Seattle;

- Reconnu le caractère cyclique des catastrophes naturelles et leurs effets préjudiciables sur le développement des petits États et préconisé le renforcement des mécanismes d'aide internationale permettant de répondre aux besoins des pays vulnérables avant et après les catastrophes;

- Exhorté la communauté internationale à prêter une attention particulière au renforcement des capacités des petits États dans leurs programmes d'aide;

- Accueilli favorablement, tout comme le Secrétariat du Commonwealth, les propositions énoncées dans le rapport tendant à aider les petits États et demandé au Secrétaire général de leur accorder la priorité dans les programmes prévus dans son futur plan stratégique, afin que le Commonwealth continue de jouer un rôle de premier plan dans la promotion des intérêts des petits États auprès de la communauté internationale, et demandé que des ressources adéquates soient prévues à cet effet;

- Convenu que le Groupe d'action ministérielle du Commonwealth, qui a joué un rôle décisif dans la mise en place du Groupe de travail, continue ses activités de suivi et de conseils jusqu'à l'achèvement des activités du Groupe de travail et la présentation de son rapport final, et assure également le suivi de l'application des recommandations du rapport final;

- Demandé au Groupe d'action ministériel du Commonwealth de tenir compte des principaux points des recommandations du rapport dans les messages adressés aux pays membres du Commonwealth et aux partenaires internationaux pour le développement;

- Souligné qu'il importe que le Secrétaire général continue ses efforts de collaboration avec toutes les organisations partenaires afin d'assurer l'application des recommandations du rapport. Les ministres ont demandé qu'un coordonnateur du Commonwealth contribue à ce processus avec le système des Nations Unies et les autres entités, et que les institutions conjuguent leurs efforts en vue de mettre en place des structures régionales d'appui aux petits États; et

- Adressé leurs remerciements aux coprésidents du Groupe de travail pour l'excellent travail accompli pour présenter ce rapport.

6. L'ordre du jour étant épuisé, le Président a adressé ses remerciements à ses collègues ministres pour leur précieuse contribution, et clôturé la séance.

Coopération opérationnelle du Commonwealth : rapport du Comité plénier

1. Le Comité plénier s'est réuni le 11 novembre 1999, à Durban, pour examiner la question relative à la coopération opérationnelle du Commonwealth.

Fonds du Commonwealth pour la coopération technique

2. Le Comité a réaffirmé son appui résolu au Fonds du Commonwealth pour la coopération technique, notant la forte contribution du Secrétariat qui a, ces deux dernières années, comblé des lacunes ayant une importance stratégique dans les pays membres en développement, notamment les petits États, en matière de compétences, de conseils d'experts aux décideurs et dans d'autres domaines. Il s'est félicité de la souplesse et de l'efficience avec lesquelles ce fonds répond aux demandes des États membres, ce qui montre bien qu'il s'agit de l'instrument de coopération pour le développement le plus efficace au niveau du Commonwealth.

3. Le Comité a noté avec satisfaction le processus de réforme démarré par le Secrétaire général pour faire du Fonds un instrument plus économique et plus spécialisé, conformément au rapport intitulé *CFCT : A Rethink* (Repenser le Fonds du Commonwealth pour la coopération technique), qui a été approuvé par le Conseil des représentants du Fonds.

4. Le Comité a exprimé sa préoccupation devant la baisse constante des ressources du Fonds, malgré les annonces de contributions faites par plusieurs pays membres en développement depuis plusieurs années. Il a rappelé l'engagement pris par les chefs de gouvernement, en 1995, de reconstituer les ressources du Fonds pour les ramener au niveau atteint en 1991-1992, en termes réels, et exprimé sa reconnaissance aux pays membres qui avaient augmenté leurs contributions. Il a exhorté tous les gouvernements qui sont en mesure de le faire d'améliorer leur contribution au Fonds en vue d'atteindre le niveau de contribution de 1995. Par ailleurs, le Comité a instamment demandé que les annonces de contributions soient réglées sans retard, car plus les paiements sont effectués tôt dans le cadre d'un exercice donné, mieux le Fonds est à même d'exécuter efficacement son programme d'assistance.

5. Le Comité a salué les progrès accomplis grâce à la Facilité d'accès au commerce et à l'investissement depuis la Réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth à Edimbourg, pour satisfaire les besoins des pays membres dans ce domaine. Cette facilité est prête à recevoir d'autres contributions des gouvernements qui souhaitent renforcer son impact positif. Le Comité s'est également félicité des efforts déployés par le Secrétariat pour donner une orientation stratégique aux activités futures de la Facilité et estimé que ces activités devraient être axées sur les besoins des pays membres de l'OMC.

Environnement

6. Le Comité a noté que le Groupe consultatif du Commonwealth sur l'environnement s'était réuni avant la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies de 1999 consacrée à l'évaluation de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, et a accueilli avec satisfaction les initiatives approuvées par le Groupe consultatif en vue d'accélérer le développement durable des petits États insulaires, objectif auquel le Comité attache une grande importance.

7. Le Comité a examiné un rapport présenté par le Secrétariat du Commonwealth sur les mécanismes d'aide internationale permettant de faire face aux besoins des pays vulnérables avant et après les catastrophes, la création de nouveaux guichets d'aide des institutions financières internationales, et le développement de partenariats avec le secteur privé en vue de promouvoir la reconstruction et la réhabilitation après les catastrophes.

8. Le Comité a constaté avec satisfaction l'action de mobilisation de ressources supplémentaires auprès d'une coalition de donateurs du Commonwealth et d'autres donateurs en vue d'accélérer la mise en oeuvre du Programme Iwokrama de protection de la forêt ombrophile. Il a également exhorté les gouvernements des pays membres à appuyer les initiatives du Conseil du programme pour renforcer la mobilisation de ressources financières et autres aides matérielles auprès des donateurs autres que ceux des pays du Commonwealth pour combler les déficits de financement.

9. Le Comité a aussi exhorté le Secrétariat du Commonwealth à entreprendre des études, à la demande des pays, pour trouver des sources d'énergie de substitution, notamment pour les pays en développement du Commonwealth.

10. Le Comité a noté le débat sur le développement et la commercialisation des organismes génétiquement modifiés, qui a soulevé d'importants problèmes de politique quant à leurs avantages potentiels pour la production alimentaire mondiale et la santé humaine et leur impact sur l'environnement, la sécurité alimentaire, le contrôle de la technologie agricole mondiale et l'orientation du processus de changement de l'agriculture. Il a recommandé aux États participants de contribuer à la finalisation et à l'adoption d'un Protocole efficace et cohérent sur la sécurité biologique, à la reprise de session de la Conférence extraordinaire des Parties, en janvier 2000.

11. Le Comité a noté avec satisfaction le Protocole de 1997 de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui constitue un pas vers la réduction des émissions de gaz à effet de serre et demandé sa mise en oeuvre effective par les parties concernées. Dans cette optique, il est demandé aux gouvernements des pays membres de contribuer à la recherche d'une solution aux problèmes non réglés du Protocole, dans le cadre du Plan d'action de Buenos Aires, d'ici à fin 2000.

Établissements humains

12. Le Comité a salué la mise en place d'un groupe consultatif du Commonwealth sur les établissements humains ainsi que le rapport de ce groupe intitulé *Promotion du programme pour l'habitat* qui souligne la nécessité de trouver des moyens pratiques pour aider le Commonwealth à mettre en oeuvre son programme pour l'habitat, et d'intensifier la coopération internationale à cet effet.

Dette

13. Le Comité s'est félicité des mesures prises par le Secrétariat du Commonwealth pour renforcer l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. L'importance accrue accordée à la croissance et à l'élimination de la pauvreté comme objectif final de l'allégement de la dette est une mesure très réconfortante. Certes, le renforcement de cette initiative représente une amélioration, mais il ne ré-

pond pas aux besoins de beaucoup de pays pauvres très endettés. Pour que ceux-ci accèdent rapidement à l'Initiative, il leur faudra peut-être une assistance technique accrue de la communauté internationale. Il importe que l'on assure la mise en oeuvre satisfaisante de l'Initiative renforcée (PPTE) de manière à ne pas défavoriser les autres pays en développement, cela dépendant aussi des capacités de mobilisation de ressources additionnelles et de ressources non génératrices de dette.

Bonne gouvernance et lutte contre la corruption dans la gestion de l'économie

14. Le Comité a pris note du rapport du Groupe d'experts créé par le Secrétaire général en vue d'étudier les questions relatives à la promotion de la gouvernance et à l'élimination de la corruption dans la gestion de l'économie, tant au niveau national qu'international. Il a estimé que le Cadre du Commonwealth pour la promotion de la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption était la base d'une stratégie concertée et de mesures pour atteindre cet objectif. Il a souligné que le Commonwealth était contre toutes les formes de corruption et estimé que l'on devrait mobiliser le soutien populaire dans toutes les sphères de la société contre la corruption et qu'en dénonçant la corruption, on devrait examiner tous les domaines d'activité des institutions nationales et internationales.

Blanchiment de l'argent

15. Le Comité a encouragé les pays membres à poursuivre la mise en oeuvre des recommandations du Groupe d'action financière internationale sur le blanchiment de l'argent et s'est félicité des efforts visant à créer un groupe de pays du Commonwealth de l'Afrique orientale et australe chargé de coordonner des stratégies contre le blanchiment de l'argent et demandé l'entrée en vigueur, dans les meilleurs délais, du Protocole d'accord qui permettrait au groupe de commencer ses travaux. Il s'est félicité du travail accompli par le Groupe d'action financière des Caraïbes et demandé aux pays du Commonwealth de la région Asie/Pacifique qui ne l'ont pas encore fait d'adhérer au Groupe Asie/Pacifique sur le blanchiment de l'argent, afin d'appuyer les efforts du Commonwealth dans ce domaine. Il a demandé au Secrétariat de poursuivre ses travaux sur les secteurs cachés de l'économie et de contribuer à l'amélioration des normes standard sur toutes les places financières, s'il y a lieu, afin de lutter contre le blanchiment de l'argent.

Flux de capitaux et investissements privés

16. Le Comité a noté avec satisfaction la création du Fonds Tiona pour la région des Caraïbes aux termes de l'Initiative du Commonwealth pour l'investissement privé. Il s'est félicité du travail réalisé par les trois autres fonds régionaux déjà en opération en Afrique, dans le Pacifique et en Asie du Sud. Il a aussi pris note de la volonté d'établir d'autres fonds pour les régions Afrique et Pacifique du Commonwealth. Il s'est dit confiant que ces initiatives du Commonwealth serviront à promouvoir l'investissement et la croissance économique des pays en développement du Commonwealth qui sont concernés.

17. Le Comité a accueilli avec satisfaction le document intitulé *Code of Good Practice for Promoting Private Capital Flows and Coping with Capital Market Volatility* (Code de pratique optimale pour promouvoir le flux de capitaux privés et pour faire face à la volatilité du marché des capitaux) qui avait été entériné par les ministres des finances du Commonwealth et il a demandé que soient appliquées les

politiques et les mesures que ce code établit et les choix qu'il indique pour faire face aux hausses soudaines d'entrées et de sorties de fonds. Le Comité a donné son appui à l'appel lancé pour l'établissement d'une infrastructure multilatérale destinée à aider les pays à faire face à la volatilité éventuelle ou présente des flux de capitaux privés. Considérant que le Code constituait une condition nécessaire, bien qu'insuffisante, pour garantir la stabilité financière et économique, le Comité a fait remarquer que les choix offerts aux pays en matière de politiques ne devraient pas être limités à des consignes de politiques traditionnelles. L'expérience récente montrait qu'en temps de crise, il était possible de faire montre de souplesse dans le choix des instruments de politique tout en travaillant à réformer les structures.

Commerce électronique

18. Le Comité a pris note des progrès réalisés par le Secrétariat dans la promotion du commerce électronique et il a invité le Secrétariat et les gouvernements membres à aider les pays les moins développés à se doter de la capacité de développer cet outil d'affaires, notamment pour venir en aide au secteur de la petite et moyenne entreprise.

Réforme de la fonction publique

19. Le Comité a rappelé la nécessité d'une réforme en profondeur de la fonction publique et des services publics et il a accueilli avec satisfaction les nouvelles mesures prises par le Secrétariat à ce sujet. Dans cet ordre d'idées, il a pris note du rapport d'une conférence qui a eu lieu au Canada en avril 1998 sur le thème *Governance for the XXIst Century: Lessons and New Directions in Public Sector Reform* (Gouvernance pour le XXIe siècle : leçons et nouvelles orientations de la réforme de la fonction publique). Le Comité a aussi réitéré son appui aux travaux de l'Association du Commonwealth pour l'administration et la gestion des affaires publiques (ACAGAP) en vue de renforcer la gestion publique et de consolider la démocratie et la bonne gouvernance.

Droit d'accès à l'information officielle

20. Le Comité a pris note du document intitulé *Commonwealth Freedom of Information Principles* (Principes du Commonwealth relatifs au droit d'accès à l'information) entériné par les ministres de la justice du Commonwealth et il l'a transmis aux chefs de gouvernement. Il s'est dit conscient de l'importance de l'accès à l'information officielle tant pour promouvoir la transparence et la gouvernance conformément à l'obligation de rendre compte que pour encourager la participation pleine et entière des citoyens au processus démocratique.

Éducation

21. Le Comité a pris note des progrès réalisés par le Secrétariat pour aider les pays membres à faire usage de la technologie en éducation, par exemple en créant le Réseau électronique du Commonwealth pour les écoles et l'éducation. Il a aussi pris note d'autres initiatives dans le domaine de l'éducation.

Santé

22. Le Comité a appelé l'attention des chefs de gouvernement sur le message présenté par les ministres de la santé du Commonwealth à la suite de leur réunion de

novembre 1998 à la Barbade. Il a noté avec satisfaction les efforts faits pour mettre en oeuvre un programme d'activités du Commonwealth consacré aux femmes et à la santé et à la survie de l'enfant, au développement des ressources humaines, ainsi qu'à la lutte contre l'abus des drogues et le sida.

23. Le Comité a noté avec une profonde inquiétude l'impact dévastateur du sida sur le plan économique et social, notamment dans les pays d'Afrique au sud du Sahara, et il a aussi noté que, en dépit des méthodes existantes de prévention et de lutte contre la pandémie, le taux de morbidité et le taux de mortalité continuaient de croître dans les pays en développement du Commonwealth. Il a invité instamment les chefs de gouvernement à considérer le caractère endémique du sida comme constituant un état d'urgence mondiale et il les a exhortés à inviter de façon pressante tous les secteurs de leur gouvernement, les organismes internationaux et le secteur privé à redoubler d'efforts pour lutter contre ce problème de façon concertée en accordant une plus grande priorité à la recherche de nouvelles mesures de prévention, notamment un vaccin efficace et des techniques efficaces de fabrication de médicaments pour le traitement du sida auxquels les personnes touchées puissent avoir accès.

Égalité entre les hommes et les femmes

24. Le Comité a invité les chefs d'État à entériner le document de mise à jour du Plan d'action de 1995 du Commonwealth sur les femmes et le développement présenté par les ministres de la condition féminine des pays du Commonwealth et autoriser sa présentation à titre de contribution du Commonwealth à la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le Programme d'action de Beijing, qui aura lieu en juin 2000. Il a aussi pris acte du rapport du Secrétariat du Commonwealth sur la mise en oeuvre du Plan d'action de 1995. Les chefs de gouvernement ont été invités à prendre les dispositions nécessaires afin d'assurer l'allocation de ressources adéquates au renforcement des mécanismes nationaux relatifs à la situation de la femme afin d'assurer l'intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et dans tous les plans et programmes de gouvernement, en collaboration avec d'autres parties prenantes, notamment internationales.

25. Le Comité a invité les chefs de gouvernement à entériner le message des ministres de la condition féminine des pays du Commonwealth afin d'assurer aux gouvernements un appui du Commonwealth dans l'avenir et afin de permettre au Secrétariat de se doter d'une perspective sexospécifique, d'améliorer la participation des femmes à la prise de décisions politiques et au processus de paix, de promouvoir les droits fondamentaux de la femme et d'examiner les impacts de la mondialisation et des changements macroéconomiques sur les femmes et sur les collectivités vulnérables.

Jeunesse

26. Le Comité a appelé l'attention des chefs de gouvernement sur le message des ministres de la jeunesse du Commonwealth à la suite de leur réunion de mai 1998. Il a pris acte du Plan d'action du Commonwealth pour l'autonomisation des jeunes (PACAJ) pour l'année 2005, constatant que les ministres avaient entériné le cadre de travail en matière de politique compris dans le Plan, et il a pris note du fait que le Plan offrait un choix de possibilités qui pourraient permettre aux gouvernements de choisir des politiques favorables à l'autonomie des jeunes. Par conséquent, le Comité s'est déclaré favorable à ce que les chefs de gouvernement entérinent le Plan à

titre d'engagement en faveur de l'autonomie des jeunes et de preuve de leur rôle de premier plan au niveau international en ce qui concerne la jeunesse.

27. Le Comité a constaté avec satisfaction que le Programme du Commonwealth pour la jeunesse (PCJ) continuait ses travaux dans trois secteurs stratégiques – politiques nationales pour la jeunesse, développement des ressources humaines et autonomisation des jeunes – et il a réaffirmé son appui au Programme. De plus, le Comité a souscrit aux efforts actuels visant à restructurer les opérations et les priorités stratégiques du Programme afin d'accroître son impact sur les jeunes.

Science et technologie

28. Le Comité a pris note de l'examen du mandat du Comité scientifique du Commonwealth réalisé par un groupe directeur. Il a conclu que le rapport du Comité scientifique intitulé *Knowledge Networking for Development: Science and Technology for the Millennium* (Établissement de réseaux d'information pour le développement : science et technologie pour le nouveau millénaire) présentait un cadre de travail utile pour les pays membres.

29. Le Comité a recommandé que les chefs de gouvernement entérinent la décision prise par le comité exécutif du Comité scientifique visant à mettre en place le Réseau d'information du Commonwealth (RIC) afin d'aider les pays membres à développer leur capacité d'utiliser la science et la technologie pour résoudre des problèmes de développement par un échange de plus en plus grand de connaissances et d'expertise. Le Comité a pris note de la contribution réalisée par le Réseau du Commonwealth pour les techniques informatiques depuis sa création, il y a quatre ans, dans la promotion de l'utilisation des techniques informatiques aux fins de l'élaboration de politiques et de pratiques optimales dans la fonction publique ainsi que du développement de réseaux institutionnels, et il a encouragé les pays du Commonwealth à participer à ses activités.

30. Le Comité a encouragé les pays qui n'étaient pas encore membres à adhérer au Comité scientifique et il a invité les membres redevables d'arriérés de contributions à les régler afin de tirer profit d'un Comité scientifique redynamisé.

Gestion du Secrétariat et pratiques administratives

31. Le Comité a rendu hommage à la prévoyance du Secrétaire général qui avait entrepris des réformes en vue de permettre au Commonwealth de faire face aux défis du XXIe siècle. Le Comité a confirmé son appui résolu à ce processus et il a demandé au Secrétariat et aux pays membres de poursuivre la vision du chef Anyaoku d'un Commonwealth redynamisé poursuivant des objectifs de développement durable, de démocratie, de bonne gouvernance, et de respect des droits de l'homme en contribuant à développer le potentiel des pays membres et de leurs organismes sympathisants afin d'atteindre ces buts de façon efficace.

Pratique optimale des parlements et des administrations locales

32. Le Comité a pris note du fait que l'Association parlementaire du Commonwealth (APC) est le partenaire parlementaire des secteurs gouvernementaux et non gouvernementaux du Commonwealth en matière de promotion de la culture démocratique à l'intérieur du Commonwealth, et il a appuyé les efforts de l'Association dans ses démarches pour obtenir un appui, sous forme de financement ou autrement

de la part de la communauté internationale afin de maintenir les services et les programmes nécessaires au renforcement de l'idée de gouvernement représentatif.

33. Le Comité s'est dit conscient de la valeur du partenariat entre les administrations centrale, provinciales et locales, et il a pris note du rôle du Forum des administrations locales du Commonwealth (FALC) et de sa collaboration étroite avec le Secrétariat du Commonwealth dans la promotion de valeurs démocratiques et de pratiques optimales dans les administrations locales. Le Comité s'est déclaré favorable à l'établissement, au niveau régional, de centres d'information sur les administrations locales et au développement du *Commonwealth Local Government Good Practice Scheme* (Projet de pratiques optimales pour les administrations locales du Commonwealth).

Fondation du Commonwealth

34. Le Comité a pris acte du rapport présenté par la Fondation du Commonwealth aux chefs de gouvernement et a réaffirmé son appui aux travaux entrepris par la Fondation dans les quatre secteurs privés par son mandat : le développement du potentiel, l'établissement de réseaux et la collaboration entre les organisations non gouvernementales (ONG); le développement professionnel et les échanges; la promotion des arts et la culture; et la promotion de la connaissance du Commonwealth.

35. Il a pris note des conclusions du rapport analytique de la Fondation intitulé *Citizens and Governance – Civil Society in the New Millennium* – (Les citoyens et la gouvernance – la société civile et le nouveau millénaire) présenté au Forum des ONG du Commonwealth, à Durban, et il s'est déclaré favorable à l'application de ses recommandations. Le Comité a noté avec satisfaction l'importance que la Fondation accorde régulièrement au renforcement des partenariats entre les administrations et les ONG, notamment en ce qui concerne l'élimination de la pauvreté et l'égalité des chances pour tous.

36. Le Comité a rendu hommage à M. Humayun Khan, ancien Directeur de la Fondation, pour la contribution qu'il a apportée aux travaux de la Fondation, et il a souhaité la bienvenue au nouveau Directeur, M. Colin Ball.

Commonwealth de l'enseignement

37. Le Comité a reçu avec satisfaction le rapport du Conseil des gouverneurs du Commonwealth de l'enseignement (CE) et a noté que cet organisme avait atteint avec succès les objectifs établis dans son document intitulé *Three-year Plan, 1997-2000* (Plan triennal : 1997-2000) approuvé par les ministres de l'éducation lors de leur réunion tenue au Botswana et entériné par les chefs de gouvernement à leur réunion tenue à Édimbourg. Le Comité s'est félicité de ce que le Commonwealth de l'enseignement constitue un instrument idéal permettant au Commonwealth d'élargir l'accès à l'éducation et à la formation afin de répondre à ses besoins en matière de mise en valeur des ressources humaines et de préparer les citoyens du Commonwealth à relever les défis que pose une société mondiale fondée sur la connaissance. Le Comité a invité le Commonwealth de l'enseignement à établir, au besoin, des partenariats afin d'être mieux à même de poursuivre la vaste diversité d'objectifs et la mission qui lui sont fixés dans le rapport du Conseil des gouverneurs.

38. Le Comité a entériné l'orientation établie dans le document intitulé *Three-year Plan, 2000-2003* (Plan triennal : 2000-2003), compte tenu de l'importance critique

de l'éducation et de la formation dans tous les aspects du développement humain, social et économique, ainsi que des possibilités offertes par les nouvelles techniques d'information et de communication. Le Comité a invité les ministres de l'éducation du Commonwealth à engager des fonds suffisants pour assurer au Commonwealth de l'enseignement un montant minimal de 9 millions de dollars par année afin de réaliser ce plan.

Partenariat du Commonwealth pour la gestion des techniques

39. Le Comité a noté avec satisfaction les progrès accomplis par le Partenariat du Commonwealth pour la gestion des techniques depuis sa création en 1995 à titre de mécanisme de coopération entre le secteur privé et le secteur public chargé de promouvoir une meilleure compréhension des questions clefs de gestion technologique et d'intervenir davantage dans ce secteur.

40. Le Comité a noté l'évolution accomplie par les dialogues internationaux sur le partenariat avisé qui avaient eu lieu dans les pôles régionaux d'Afrique du Sud, des Caraïbes et d'Asie et la création de pôles nationaux pour la promotion de dialogues nationaux en vue d'une meilleure sensibilisation à l'économie, à la technologie et à la réglementation.

41. Le Comité a réaffirmé son appui aux objectifs et à la mission du Partenariat et il a invité instamment les gouvernements du Commonwealth qui versent des contributions à fournir plus de financement au Partenariat; il a aussi invité les gouvernements qui ne versent pas de contribution à envisager la possibilité de s'engager à le faire annuellement, ce qui stimulerait les apports de ressources du secteur privé, ce qui permettrait d'augmenter les services conseils du Partenariat et ses activités en matière de partenariat avisé.

Les sports dans le Commonwealth

42. Le Comité a pris note du rapport du Comité de la coopération par les sports de la Réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth et il a entériné ses recommandations. Il a félicité le Comité de la coopération par les sports pour son travail de promotion du développement par les sports à l'intérieur du Commonwealth. Il a recommandé en conséquence, de prolonger le mandat du Comité de la coopération par les sports pour un autre terme de quatre ans, de 1999 à 2003.

43. Le Comité a entendu un exposé sur les Jeux du Commonwealth qui auront lieu en 2002 à Manchester, exposé qui a été fait par le Président du Comité organisateur; il a pris note des progrès accomplis dans la préparation des Jeux et il a déclaré attendre avec intérêt le prochain rapport à la Réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth en 2001.

Arriérés de contributions aux budgets du Secrétariat

44. Inquiet de l'augmentation des arriérés de contributions au Fonds du Commonwealth, le Comité a approuvé les mesures suivantes, qui entreront en vigueur en juillet 2000 :

i) Tous les pays doivent verser intégralement leur contribution annuelle. Les pays qui ne se sont pas acquittés de leurs obligations et qui, sans compter l'année en cours, ont trois ans ou plus d'arriérés de contributions au budget du Secrétariat du Commonwealth et n'ont pas convenu d'une entente particulière

pour le paiement de ces arriérés, ne doivent pas s'attendre à être considérés pour une assistance technique à partir des budgets du Secrétariat quels qu'ils soient;

ii) Si un pays a des arriérés de contribution au budget du Secrétariat pendant quatre ans ou plus (sans compter l'année en cours), il est censé avoir choisi de devenir membre hors rang, ce qui le prive du droit d'assister aux réunions de chefs de gouvernement;

iii) Afin de pouvoir bénéficier de l'assistance technique du Fonds du Commonwealth pour la coopération technique, un pays doit non seulement s'être acquitté de ses obligations à l'égard du budget du Secrétariat du Commonwealth, conformément à la recommandation i) ci-dessus, mais aussi s'être engagé financièrement pour quatre années sur un total de cinq comprenant l'année en cours et ne doit pas avoir plus de trois ans d'arriérés de contributions (sans compter l'année en cours);

iv) En ce qui concerne le Programme du Commonwealth pour la jeunesse, en plus de s'acquitter des obligations visées à la recommandation i) ci-dessus, les pays doivent s'être engagés pour quatre années sur un total de cinq comprenant l'année en cours et ne doivent pas avoir plus de trois ans d'arriérés, sans compter l'année en cours, afin de pouvoir participer aux activités du Programme et d'assister aux réunions ministérielles;

v) Pour ce qui est du Comité scientifique du Commonwealth, en plus de s'acquitter des obligations visées à la recommandation i) ci-dessus, les pays ayant des arriérés de trois ans ou plus, sans compter l'année en cours, ne peuvent pas prendre part aux activités du Comité ni assister à ses réunions;

vi) Le Secrétaire général tient, dans chacun des cas, des consultations préalables avec les gouvernements concernés afin de confirmer que les mesures indiquées ci-dessus sont appliquées.